

République Française
 Département du Rhône
 Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 05 novembre

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	09	12

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 05 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 31 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 31 octobre 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe,

Membres excusés :

M Charvolin Jean-Jacques

Pouvoirs :

M Rolland Alain donne pouvoir à Mme Anik Blanc

M Langlet Pascal donne pouvoir à M Pascal Furnion

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à M Luc Chavassieux

Secrétaire de séance : M Pascal Furnion

D2025_046 subventions aux associations

Vu le Budget Primitif 2025

Vu les crédits affectés au compte 6574 - subventions de fonctionnement - s'élevant à 15 000€,

Considérant les crédits restants, il convient d'attribuer le montant des subventions aux associations pour l'année 2025

Entendu les demandes de subventions suivantes :

❖ Coopérative scolaire

Objectif de l'association : coopérative scolaire

Public visé : enfants de l'école

Objet de la demande : financement des activités pédagogique

Montant de la subvention demandée : pas de montant demandé

Montant proposé : 1 500€

Motivation de la commission : 12 € par enfant (même montant qu'en 2024) avec un seuil minimum à 1 500€

❖ Ecole de musique Mornant Chaussan

Objectif de l'association : enseignement de la musique

Public visé : enfants et adultes

Objet de la demande : Favoriser la musique pour tous

Montant de la subvention demandée : 3 500€

Montant proposé : 3500€

❖ Maison médicale de garde

Objectif de l'association :

Organiser et assurer la permanence de soins dans le secteur géographique défini par l'ARS

-accueillir les patients sur RDV, après régulation par le centre 15, les soirs de semaine de 20h à 23h, les samedis de 12h à 22h et les dimanches et jours fériés de 8h à 22h

Objet de la demande :

Assurer une permanence de soin

Montant de la subvention demandée : 250€

Montant proposé : 250€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de verser les subventions dont les montants sont précisés ci-dessus

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif

Tableau récapitulatif des subventions 2025

Association	Montant 2025	Montant 2024
Ecole de musique Chaussan Mornant	3500	3500
Association des familles		
Coopérative scolaire	1500	1500
CJC		1000
Coopérative scolaire – vélos		510€
Présence au monde		2000
Chaussan hier aujourd’hui et demain		2000
Maison médicale de garde	250	
Total	5250€	10510€

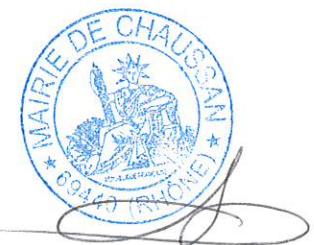
Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

**Le Maire
Luc Chavassieux**



Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 069-216900514-20251105-2025_046-DE